

**BUREAU  
COMMUNAUTAIRE**

**10 MAI 2023**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

**DOSSIERS DÉLIBÉRATIFS**

***DIRECTION GÉNÉRALE***

1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 8 mars 2023.....2

***FINANCES/ACHAT***

6) Demande de subvention 2023 Association aux Marins..... 3

***DEVELOPPEMENT TERRITORIAL/COHESION SOCIALE***

**ECONOMIE**

7) Participation financière 2023 à l'association Initiatives Pays de Brest.....3

**TOURISME**

8) Demande d'aide communautaire au titre du soutien à la mise aux normes et à la qualification des aires de camping-cars et des campings - Commune de Lampaul-Plouarzel.....4

9) Demande d'aide communautaire au titre du soutien à la mise aux normes et à la qualification des aires de camping-cars et des campings - Commune de Ploudalmézeau.....5

**HABITAT**

10) Subvention association artisans du Pays d'Iroise - organisation du salon de l'habitat 2023.....8

11) Aide communautaire à la commune de Saint Renan au titre du soutien aux opérations complexes de renouvellement urbain.....9

***OPERATIONS ET EXPLOITATION***

**BIODIVERSITE ET MILIEUX AQUATIQUES**

13) Demande de subvention 2023 - animation Natura 2000.....11

**ASSAINISSEMENT**

14) Demande de financement dérogatoire pour la création d'un système de traitement d'assainissement collectif sur l'île de Molène.....12

***INGENIERIE TERRITORIALE***

## **INGENIERIE TERRITORIALE**

15) Saint-Renan - Schéma directeur vélo - Rue du Moustier-Rue d'Armorique.....	14
16) Saint-Renan - Schéma directeur vélo - Route de Plouarzel-Route du Conquet-Rue Racine.....	15
17) Lampaul Plouarzel - Effacement de réseaux téléphoniques - Rues Porscave, Porscaff, Vieux Port, des Linious, Pors Ar Manac'h, Kerizouarn.....	17
18) Saint Renan - Effacement de réseaux téléphoniques chemin de Coatufal.....	18
19) Lanrivoare - Voirie Communautaire - Route de Milizac.....	18
20) Milizac-Guipronvel - Voirie communautaire - Réfection voie communale n°3.....	21

---

## **SECRETARIAT DE SEANCE**

Monsieur le Président propose que Mme GODEBERT Viviane assure le secrétariat de la séance du bureau.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DOSSIERS DELIBERATIFS**

### ***DIRECTION GENERALE***

<b>1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 8 MARS 2023</b>
--

#### **Exposé**

Un procès-verbal des réunions des instances délibérantes est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance concernée lors de la réunion suivante.

#### **Délibération**

Vu le procès-verbal établi à la suite de la séance du bureau communautaire en date du 8 mars 2023.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### ***FINANCES/ACHAT***

## **6 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 ASSOCIATION AUX MARINS**

### **Exposé**

L'association Aux Marins assure le développement et le rayonnement du Mémorial National des Marins Morts pour la France, situé à la Pointe Saint Mathieu, à Plougonvelin.

Elle accompagne et si besoin soutient moralement les familles des marins disparus, transmet la mémoire des marins disparus aux générations futures et promeut toute action concernant la mémoire des marins disparus.

Créée en 2015, elle compte aujourd'hui 815 adhérents.

Au cours de l'année 2022, de nombreuses cérémonies ont été organisées au mémorial (cf. rapport d'activités 2022 en annexe).

Plusieurs manifestations sont également prévues en 2023, parmi lesquelles les journées de la mémoire maritime, les 12, 13 et 14 mai 2023.

L'association Aux Marins a sollicité l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 pour l'animation d'une partie du site de la Pointe Saint Mathieu et particulièrement du cénotaphe.

### **Délibération**

Considérant l'intérêt de l'action portée par l'Association pour le rayonnement de la pointe Saint Mathieu et l'animation du cénotaphe,

Il est proposé au bureau communautaire de :

- valider l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Aux Marins, pour l'année 2023 ;
- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

***DEVELOPPEMENT TERRITORIAL/COHESION SOCIALE***

***ECONOMIE***

## **7 : PARTICIPATION FINANCIERE 2023 A L'ASSOCIATION INITIATIVES PAYS DE BREST**

### **Exposé**

Depuis la création d'Initiatives Pays de Brest en 1996, près de 9 millions d'euros de prêts d'honneur ont été accordés à près de 800 chefs d'entreprise, impliquant la création, la reprise ou le développement de plus de 600 entreprises. Par ailleurs, la plateforme a soutenu en 2022 plus de 222 emplois sur le Pays de Brest.

En 2022, le montant des prêts d'honneur accordés à des porteurs de projet du Pays d'Iroise s'est élevé à 56 016€.

Pour permettre la poursuite de ce dispositif au service de l'entrepreneuriat, de l'emploi et du développement économique, l'association sollicite auprès de la Communauté de communes une participation aux fonds d'intervention et aux frais de fonctionnement de l'association d'un montant de 0,20€ par habitant (montant identique à 2022).

En 2023, la plateforme, avec l'appui de BPI France, renforce son prêt destiné au développement d'entreprise. Destiné aux dirigeants immatriculés depuis moins de 5 ans sur le Pays de Brest, ce prêt à taux 0 % peut atteindre 50 000€ avec une possibilité d'un différé de remboursement de 24 mois.

### **Délibération**

Vu les statuts de la Communauté de communes, compétente en matière de développement économique,

Vu le partenariat avec l'association Initiatives Pays de Brest,

Vu le schéma de développement économique qui entend « conforter, développer et formaliser des partenariats stratégiques (action A7) »,

Considérant l'enjeu de soutenir et de stimuler la création, la reprise et le développement d'entreprises sur le territoire,

Considérant l'intérêt de développer une offre de services afin d'accompagner les créateurs/repreneurs dans la mise en œuvre de leur projet,

Il est proposé de :

- valider de versement de la participation financière d'un montant de 9 820 € à l'association Initiatives Pays de Brest pour l'exercice 2023 ;
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### ***TOURISME***

<b>8 : DEMANDE D'AIDE COMMUNAUTAIRE AU TITRE DU SOUTIEN A LA MISE AUX NORMES ET A LA QUALIFICATION DES AIRES DE CAMPING-CARS ET DES CAMPINGS - COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL</b>
---

**Exposé**

Située dans le secteur de Porspaul, à proximité de la pointe de Beg ar Vir, l'aire de camping-cars de Lampaul-Plouarzel est prisée des touristes qui peuvent être accueillis d'avril à octobre. Néanmoins, la commune a souhaité engager des travaux de réhabilitation afin d'améliorer et de moderniser cette infrastructure d'accueil touristique.

A terme, ces travaux permettront d'obtenir aussi un équipement moins énergivore et qui garantira une meilleure qualité de traitement des eaux.

Les travaux de réhabilitation vont consister en :

- La modernisation de l'assainissement non collectif ;
- Le réaménagement des locaux du bloc sanitaire ainsi que son matériel ;
- Le contrôle, via la borne d'accueil de l'aire, de l'accès aux douches afin de le réserver aux camping-caristes et ainsi de réduire la consommation d'eau.

Conformément au guide des aides communautaires, la commune sollicite la Communauté de communes au titre de son « soutien à la mise aux normes et à la qualification des aires de camping-cars et des campings » :

- Taux d'intervention de 20 % des dépenses éligibles HT, plafonné à 40 000 €.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Études honoraires &	1 000,00 €	DETR	35 %	30 000,00 €
Travaux	81 000,00 €	Pays d'Iroise communauté	20 %	17 220,00 €
Aléas	4 100,00 €	Autofinancement	45 %	38 880,00 €
<b>Total</b>	<b>86 100,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>86 100,00 €</b>

### **Délibération**

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu le guide des aides communautaires,

Considérant la demande exprimée par la commune de Lampaul-Plouarzel dans un courriel en date du 28 février 2023,

Considérant l'enjeu de développer et de moderniser les équipements touristiques afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes et de renforcer l'attractivité et l'image du territoire,

Il est proposé de :

- se prononcer sur cette demande d'aide communautaire de la commune de Lampaul-Plouarzel au titre du soutien à la mise aux normes et à la qualification des aires de camping-cars et des campings,
- autoriser le versement d'une aide communautaire d'un montant de 17 220,00 € pour l'opération de modernisation de l'aire de camping-cars de Porspaul ;
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 9 : DEMANDE D'AIDE COMMUNAUTAIRE AU TITRE DU SOUTIEN A LA MISE AUX NORMES ET A LA QUALIFICATION DES AIRES DE CAMPING-CARS ET DES CAMPINGS - COMMUNE DE PLOUDALMEZEAU

### Exposé

Deuxième pôle urbain du territoire, Ploudalmézeau est une commune qui regroupe des activités commerciales et de services en centre-bourg mais aussi sur l'agglomération littorale de Portsall où des activités à vocation touristique s'y sont développées. La qualité de cadre de vie est renforcée par les plages et les espaces naturels prisés des habitants mais aussi des touristes.

Forte de cela, la commune entend développer son attractivité en renforçant son offre en termes d'accueil touristique.

Aujourd'hui, le territoire communal compte une aire de camping-cars de 40 emplacements située à Kerros à Portsall, à proximité immédiate de la plage de Pors Ar Vilin Vraz (1,2 km du Port, 5 minutes à vélo, 15 minutes à pied) et proche du bourg de Ploudalmézeau (4,4 km, 20 minutes en vélo, 5 minutes en véhicule motorisé).

Le site est également situé sur l'itinéraire de la véloroute V45 « La littorale ». Cette aire est très fortement sollicitée tout au long de l'année.

Afin de renforcer l'offre d'accueil, la commune projette de créer une nouvelle aire de camping-cars sur le site de l'ancien camping de Tréompan et souhaite également moderniser le système d'accueil présent sur l'aire de Kerros. Cela permettra ainsi de lutter contre le stationnement « sauvage » des camping-cars, notamment sur les espaces dunaires.

- **Projet Aire de Tréompan**

Sur ce secteur, la commune entend installer 48 emplacements dont 8 « grand confort » sur une partie de l'ancien camping zonée au PLU en secteur Nt.



Cette nouvelle aire est également située sur l'itinéraire de la véloroute V45. Elle sera accessible 24h/24, en toutes saisons, grâce à un système automatisé de paiement. Elle sera équipée des services suivants :

- Bornes électriques en libre-service,
- Accès eau potable,
- Borne de vidange,
- Espace remorques et stockage,
- Espace tri sélectif et stockage,
- Accès Wifi,
- Espace de convivialité,
- Réservation en ligne via une application,
- Hotline 24H/24.

Ce projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (DP n°0291782300055 – arrêté de non opposition en date du 30/03/2023).

Le coût total de cet investissement est de 35 739 € HT décomposé comme suit :

- Fourniture du matériel : 32 518 €
- Signalétique : 1 325 €
- Contrat d'entretien : 632 € sur 3 ans, soit 1 896 €\*.

\*Les coûts de fonctionnement ne sont pas pris en compte dans le dispositif d'aide communautaire. Le montant des dépenses éligibles retenu est de 33 843 € HT.

- **Projet Aire de Kerros**

Sur l'aire de Kerros, la commune souhaite, d'une part, installer un nouveau système d'ouverture par badge plus performant ainsi qu'un système de pris en main à distance et d'une hotline 24H/24 pour améliorer les conditions d'accès et fluidifier les entrées/sorties, et d'autre part, renforcer la signalétique du site.



Le coût total de cet investissement est de 28 184 € HT décomposé comme suit :

- Fourniture du matériel : 24 922 €
- Signalétique : 3 262 €

La commune de Ploudalmézeau sollicite la Communauté de communes au titre de son « soutien à la mise aux normes et à la qualification des aires de camping-cars et des campings » à hauteur de 20 % des dépenses HT plafonné à 40 000 €.

A la lecture des éléments fournis, il est proposé d'attribuer une aide communautaire de 6 768,60 € pour le projet de l'aire de Tréompan et de 5 636,80 € pour le projet de l'aire de Kerros, soit un montant cumulé de 12 405,40 €.

## **Délibération**

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu le guide des aides communautaires,

Vu le schéma de développement économique et touristique qui entend soutenir la mise aux normes, la modernisation et la montée en gamme des campings et des aires de camping-cars (Action A35),

Considérant, la demande exprimée par la commune de Ploudalmézeau dans un courriel en date du 13 avril 2023,

Considérant l'enjeu de soutenir les projets de développement touristique afin de renforcer l'attractivité et l'image du territoire,

Considérant l'enjeu d'améliorer et de moderniser les équipements afin de s'adapter aux besoins des visiteurs et de leur offrir des espaces fonctionnels et confortables,

Il est proposé de :

- se prononcer sur cette demande d'aide communautaire de la commune de Ploudalmézeau au titre du soutien à la mise aux normes et à la qualification des aires de camping-cars et des campings,
- autoriser le versement d'une aide communautaire d'un montant de 6 768,60€ pour le projet de création d'une aire de camping-cars sur Tréompan à l'emplacement de l'ancien camping municipal,
- autoriser le versement d'une aide communautaire d'un montant de 5 636,80€ pour le projet de modernisation de l'aire de camping-cars de Kerros,
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **HABITAT**

<b>10 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ARTISANS DU PAYS D'IROISE - ORGANISATION DU SALON DE L'HABITAT 2023</b>
--

### **Exposé**

La jeune association des Artisans du Pays d'Iroise a organisé les 28 et 29 janvier 2023, à l'espace culturel de Saint-Renan, le Salon de l'habitat qui a permis aux habitants de rencontrer des

professionnels du territoire pouvant les accompagner dans leurs différentes démarches et étapes, qu'il s'agisse d'achats, de construction, d'aménagement, d'adaptation ou de rénovation. Une trentaine d'artisans étaient présents et ont ainsi pu promouvoir leurs savoir-faire et montrer le dynamisme et la diversité des activités liées à l'habitat sur le Pays d'Iroise.

Aussi, afin de communiquer sur ses actions dans le domaine de l'habitat et du logement, Pays d'Iroise Communauté a mobilisé son réseau de partenaires pour animer un espace d'informations et de conseils :

- **Energence, l'agence Energie - Climat du Pays de Brest** qui conseille, informe et sensibilise les particuliers, les collectivités, les entreprises, aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. L'association assure également pour le compte de la Communauté l'animation la plateforme de la rénovation énergétique « Tinergie » déployée sur le territoire depuis novembre 2020.
- **L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)** qui délivre une information et un conseil neutres, gratuits, sur tous les thèmes du logement et de l'habitat : habitat indigne, relations bailleurs/locataires, relations de voisinage, urbanisme et réglementation de l'occupation des sols, financements et aides en faveur de l'habitat, règles de fonctionnement de la copropriété, aspect juridiques et financiers de l'accession à la propriété, fiscalité immobilière...
- **Soliha** qui informe, conseille et accompagne les ménages sous plafond de ressources ANAH dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne.

En complément, des conférences ont été proposées tout au long du week-end sur les thèmes suivants :

- La rénovation énergétique avec la présentation de la plateforme « Tinergie »,
- L'énergie solaire avec la présentation du cadastre solaire.

Un bilan très positif avec près de 100 participants.

Suite à la transmission du bilan global de cette opération qui a accueillie plus de 2 000 visiteurs, il est proposé de valider le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association.

## **Délibération**

Vu les statuts de la Communauté de communes,  
Vu le Plan Local de l'Habitat 2018/2023,

Considérant la demande de subvention de l'association des artisans du Pays d'Iroise déposée le 09 décembre 2022,

Considérant l'intérêt de soutenir ce type de manifestation qui permet de mettre en avant les dispositifs de conseils et d'accompagnement sur le logement mis en place par la Communauté de communes en direction des habitants,

Considérant l'importance de renforcer les liens avec cette association qui regroupe des chefs d'entreprises du territoire et sur laquelle la Communauté de communes pourra s'appuyer pour développer d'autres actions partenariales dans le domaine de l'emploi notamment,

Il est proposé de :

- Valider le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association des artisans du Pays d'Iroise,
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **11 : AIDE COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNE DE SAINT RENAN AU TITRE DU SOUTIEN AUX OPERATIONS COMPLEXES DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

#### **Exposé**

La commune de Saint Renan mène depuis plusieurs années une politique de renouvellement urbain afin de densifier son centre-ville et développer une offre de logements diversifiés à proximité des équipements et des commerces. Cette politique s'inscrit pleinement en cohérence avec les orientations et les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du SCoT du pays de Brest.

Dans ce cadre, la commune porte un projet de construction de logements sur un terrain bâti communal, libre depuis peu, situé à l'angle de la rue des Écoles et de la place aux Chevaux. Cette parcelle, cadastrée BP n°87, accueillait auparavant la Trésorerie qui a été fermée par la Direction Générale des Finances Publiques fin 2021.

Le bâtiment étant vétuste, la commune a pris la décision de le démolir afin de permettre la construction de nouveaux logements. La société Aménatys, lauréate en 2022 d'un appel à projet pour la densification du site, a obtenu le 22 décembre 2022 un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble de 18 logements.

Le tènement sera cédé par la commune, libre de toute construction. Une seconde opération de démolition aura lieu dans les prochains mois concernant la parcelle voisine, cadastrée BP n°86, pour la réalisation d'un immeuble de 11 logements et d'un local d'activité.

Les travaux de déconstruction et de dépollution du site sont chiffrés à 80 542,79 € HT.

Cette opération s'inscrivant dans une opération de renouvellement urbain en vue de la réalisation de logements, la commune sollicite le soutien de la Communauté de communes au titre de son « soutien aux opérations complexes de renouvellement urbain » inscrit au PLH.

Le montant demandé est de 20 135,70 €, soit 25 % du coût des travaux de déconstruction et de dépollution. Ce taux d'aide est fixé à 25 % des dépenses éligibles pour les opérations n'intégrant pas de logements sociaux, plafonné à 25 000 € par opération.

#### **Délibération**

Vu les statuts de la Communauté de communes,  
Vu le Plan Local de l'Habitat 2018/2023,  
Vu le guide des aides communautaires,

Considérant la demande exprimée par la commune de Saint Renan dans un courrier en date du 20 février 2023,

Considérant l'enjeu d'encourager et de soutenir les opérations en renouvellement urbain dans les centralités communales afin de renforcer leur attractivité et limiter l'étalement urbain,

Considérant l'enjeu de développer et de diversifier l'offre de logements sur le territoire pour répondre aux besoins de la population,

Il est proposé de :

- se prononcer sur cette demande d'aide communautaire de la commune de Saint Renan au titre du soutien aux opérations complexes de renouvellement urbain,
- autoriser le versement d'une aide communautaire d'un montant de 20 135,70 € pour l'opération de requalification de la friche située place aux Chevaux,
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

***OPERATIONS ET EXPLOITATION***

***BIODIVERSITE ET MILIEUX AQUATIQUES***

**13 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 - ANIMATION NATURA 2000**

**Exposé**

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise a été désignée structure opératrice Natura 2000 sur le site Natura 2000 FR5300045 « Pointe de Corsen – Le Conquet ». Pour réaliser cette mission, la Communauté de communes conventionne avec la Région Bretagne pour l'exercice 2023 et bénéficie de financements de la Région Bretagne et de l'Union Européenne pour la conduire.

La mission prévue pour l'exercice 2023 :

1. Assurer l'information et l'élaboration de contrats Natura 2000 auprès des bénéficiaires potentiels,
2. Participer à la préparation du Comité de pilotage, et le cas échéant des commissions thématiques,
3. Assurer les missions administratives liées à Natura 2000 (secrétariat, gestion financière),
4. Programmation et suivi d'actions de gestion des habitats naturels et d'information du public,
5. Suivi des contrats Natura 2000 antérieurs à l'exercice 2023,
6. Intégration dans le SIG et gérer toutes les nouvelles informations liées aux mesures de gestion,
7. Collecter les données relatives aux indicateurs d'évaluation du Docob et effectuer une mise à jour des documents d'évaluation.

Le montant prévisionnel du projet est de 6 306,94 € et se répartit (à titre indicatif) ainsi :

**Synthèse montant prévisionnel du projet**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant supporté en €</b>
Frais de personnel	4 435,60 €
Frais de mission	1 206,00 €
Prestations de service	0,00 €

Frais de structure	665,34 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>6 306,94 €</b>

### **Plan de financement**

<b>Financeurs sollicités</b>	<b>Montant en €</b>
UE (FEDER)	3 784,16 €
Région	2 522,78 €
Auto financement	0,00 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>6 306,94 €</b>

### **Délibération**

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet, le budget de l'opération et son plan de financement ;
- d'autoriser le Président à signer la convention pour l'exercice 2023.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **ASSAINISSEMENT**

**14 : DEMANDE DE FINANCEMENT DEROGATOIRE POUR LA CREATION D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR L'ILE DE MOLENE**

### **Exposé**

Il a été constaté, dans le secteur du port de Molène, de nombreuses installations d'assainissement non collectif non conformes.

Aussi, en l'absence de foncier disponible permettant ces nécessaires réhabilitations d'installations, Pays d'Iroise Communauté a décidé de lancer un marché de travaux pour permettre :

- La pose d'un réseau de collecte des eaux usées
- La pose d'une installation de traitement des eaux usées par système d'infiltration

Le schéma ci-dessous représente les travaux à réaliser :



Les offres reçues dans le marché sont en cours d'analyse par le bureau de maîtrise d'œuvre.

Une demande de subvention à l'Agence de l'Eau va être envoyée, néanmoins cette demande ne rentre pas dans le cadre du 11ème programme de l'agence de l'eau, il sera donc nécessaire de demander une dérogation au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau.

### **Délibération**

Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'assainissement collectif sur le port de Molène,

Considérant, la nécessité de demander une dérogation à l'Agence de l'Eau pour obtenir une subvention sur ce projet de travaux,

Il est proposé d'autoriser le Président de Pays d'Iroise Communauté à réaliser la demande de dérogation à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## ***INGENIERIE TERRITORIALE***

**15 : SAINT-RENAN - AIDE COMMUNAUTAIRE - SCHEMA DIRECTEUR VELO - RUE DU MOUSTIER-RUE D'ARMORIQUE**

### **Exposé**

La commune de Saint-Renan sollicite l'aide de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise pour la construction d'une piste cyclable bidirectionnelle rue du Moustier, rue d'Armorique.



Le projet s'inscrit dans le cadre d'une opération de renouvellement de voirie et de sécurisation des déplacements en agglomération sur une distance de 1030 m.

Les deux rues sont identifiées au schéma directeur vélo communal adopté par le conseil municipal de Saint-Renan le 16/12/2019.

Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise le 25 septembre 2019, le projet peut bénéficier d'une aide communautaire à hauteur de 20% du montant hors taxe de l'opération plafonnée à 150 €/ml.

Le coût global de l'opération est de 649 884,00 € HT.

L'assiette des dépenses éligibles de l'opération est de 112 753,12 € HT.

L'aide communautaire s'élève à 22 550,62 €.

### **Délibération**

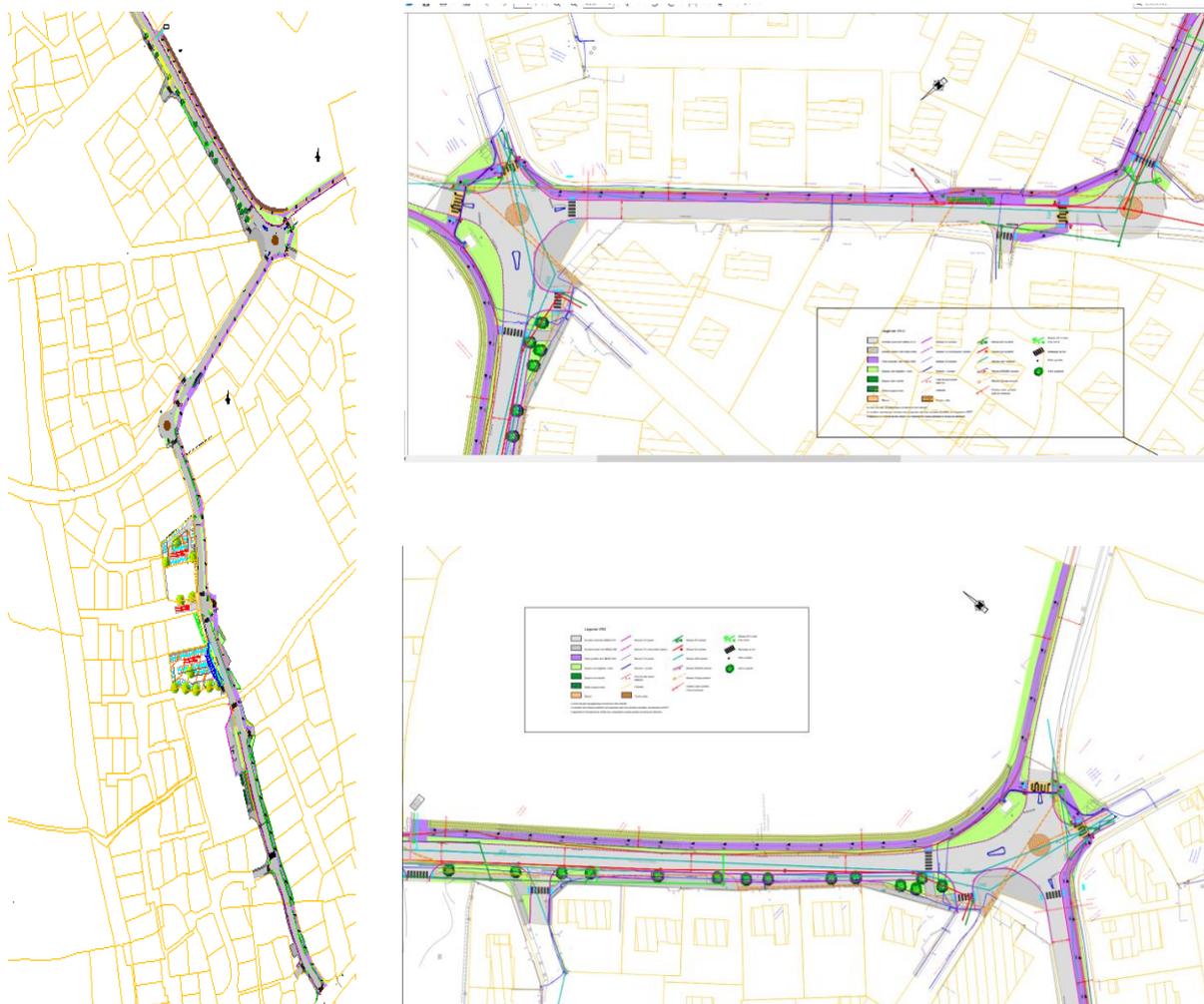
Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Saint-Renan d'une aide communautaire de 22 550,62 € pour la construction d'une piste cyclable rue du Moustier, rue d'Armorique.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16 : SAINT-RENAN - AIDE COMMUNAUTAIRE - SCHEMA DIRECTEUR VELO - ROUTE DE PLOUARZEL-ROUTE DU CONQUET-RUE RACINE**

## Exposé

La commune de Saint-Renan sollicite l'aide de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise pour la construction d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Racine, rue du Conquet, route de Plouarzel.



Le projet s'inscrit dans une opération de renouvellement de voirie et de sécurisation des déplacements en agglomération sur une distance de 1000 m.

Les trois sections sont inscrites au schéma directeur vélo communal adopté par le conseil municipal de Saint-Renan le 16/12/2019.

Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise le 25 septembre 2019, le projet peut bénéficier d'une aide communautaire à hauteur de 20% du montant hors taxe de l'opération plafonnée à 150 €/ml.

Le coût global de l'opération est de 616 252,00 € HT.

L'assiette des dépenses éligibles de l'opération est de 107 970,91 € HT.

L'aide communautaire s'élève à 21 594,18 €.

## **Délibération**

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Saint Renan d'une aide communautaire de 21 594,18 € pour la construction d'une piste cyclable rue Racine, rue du Conquet, route de Plouarzel.

### **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>17 : LAMPAUL PLOUARZEL - EFFACEMENT DE RESEAUX TELEPHONIQUES - RUES PORSCAVE, PORSCAFF, VIEUX PORT, DES LINIOUS, PORS AR MANAC'H, KERIZOUARN</b>
---

## **Exposé**

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Lampaul-Plouarzel demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques rues Porscave, Porscaff, Vieux Port, des Linious, Pors Ar Manac'h, Kerizouarn.

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 84 856,95 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 25 457,08 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Lampaul-Plouarzel d'un fonds de concours communautaire de 25 457,08 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rues Porscave, Porscaff, Vieux Port, des Linious, Pors Ar Manac'h, Kerizouarn.

## **Délibération**

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Lampaul-Plouarzel d'un fonds de concours communautaire de 25 457,08 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rues Porscave, Porscaff, Vieux Port, des Linious, Pors Ar Manac'h, Kerizouarn.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18 : SAINT RENAN - EFFACEMENT DE RESEAUX TELEPHONIQUES CHEMIN DE COATUFAL**

**Exposé**

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Saint Renan demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques chemin de Coatufal.

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 4 328,50 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 1 298,55 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Saint Renan d'un fonds de concours communautaire de 1 298,55 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques chemin de Coatufal.

**Délibération**

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Saint Renan d'un fonds de concours de 1 298,55 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques chemin de Coatufal.

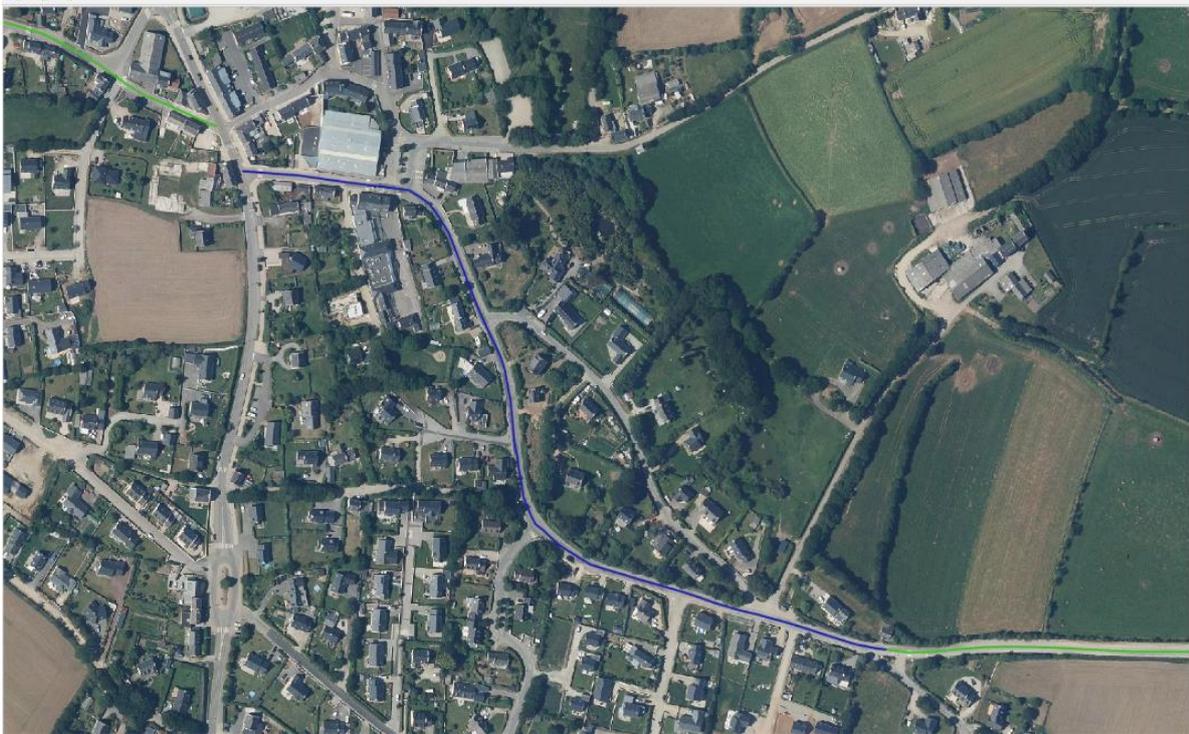
**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19 : LANRIVOARE - AIDE COMMUNAUTAIRE - VOIRIE COMMUNAUTAIRE - ROUTE DE MILIZAC**

**Exposé**

Par délibération du 17/12/2014, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a adopté la modification des statuts portant sur l'intégration dans le réseau de voirie communautaire des axes structurants de son territoire.

Sur le territoire de la commune de Lanrivoaré, la route de Milizac est inscrite au schéma communautaire (voie communautaire n°67).



Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, son intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable.

Dans le cas de la route de Milizac, ils consistent en la réalisation d'un revêtement routier en béton bitumineux après renforcement de la structure de chaussée par la mise en œuvre d'une grave bitume 0/14 sur une distance de 530 m.

Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20% du montant hors taxes.

Le coût total de l'opération d'aménagement d'entrée de bourg s'élève à 777 062,40 € HT.

Elle comprend notamment :

- Des aménagements de sécurité routière.
- La réorganisation des circulations au droit de l'école.
- La reprise des réseaux d'assainissement pluvial.
- La réfection de la route de Trézéguer.
- Des aménagements paysagers.



L'assiette des dépenses éligibles concernant la réfection de la route de Milizac s'élève à 66 233,50 € HT.

Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 20 % soit 13 246,70 €.

### **Délibération**

Il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer sur l'attribution à la commune de Lanrivoaré d'un fonds de concours de 13 246,70 € pour les travaux de remise en état de la route de Milizac.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>20 : MILIZAC-GUIPRONVEL - AIDE COMMUNAUTAIRE - VOIRIE COMMUNAUTAIRE - REFECTION VOIE COMMUNALE N°3</b>
---

### **Exposé**

Par délibération du 17/12/2014, Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a adopté la modification des statuts portant sur l'intégration dans le réseau de voirie communautaire des axes structurants de son territoire. Sur le territoire de la commune de Milizac-Guipronvel, la voie communale n°3 est inscrite au schéma communautaire (voie communautaire n°10).



